

Le Grand Paris de la culture et du patrimoine : donnez votre avis !

En tant que première destination touristique mondiale, la Métropole du Grand Paris rayonne non seulement par les événements d'envergure mondiale qu'elle accueille (COP21, JOP 2024...), mais également par la richesse et la diversité de son patrimoine historique, architectural, culturel, et naturel. Un patrimoine métropolitain dont tous les atouts, toutes les singularités sont à révéler et à valoriser.

C'est pourquoi l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018 tient à « Mettre en valeur la singularité culturelle et patrimoniale de la Métropole du Grand Paris au service de ses habitants et de son rayonnement dans le monde ».

Pour répondre au grand pari de la ville productive et marchande, le SCoT définit notamment des règles visant à :

- Faire de la culture et de la création un moteur du développement du territoire et de fabrique de la ville au service de tous les métropolitains.
- Révéler, préserver et valoriser le patrimoine et les paysages pour consolider les destinations touristiques existantes, et en créer de nouvelles sur tout le territoire métropolitain.
- Rendre les différents équipements culturels plus visibles et accessibles, au service de tous les habitants et usagers de la Métropole.

Lors de la réunion publique-débat qui s'est tenue au Bourget le 29 juin 2019, les intervenants ont notamment répondu aux questions suivantes :

- Peut-on partir en week-end dans le Grand Paris ?
- Comment rendre la culture accessible à tous ? Comment rendre l'offre culturelle visible/lisible pour tous les métropolitains ?
- Comment la culture peut-elle participer du rééquilibrage du territoire métropolitain ?

Le grand pari de la ville productive et marchande : donnez votre avis !

Face à une forte pression foncière, les activités productives et logistiques sont progressivement repoussées en dehors de la ville dense. Inversement les activités tertiaires, les pôles de bureaux, s'y développent massivement. Or la diversité économique au sein du territoire métropolitain est garante de son équilibre et de son attractivité.

Dans ce contexte, « confirmer la place de la métropole comme première créatrice de richesse en France en confortant les fonctions productives et la diversité économique » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

Pour répondre au grand pari de la ville productive et marchande, le SCoT définit notamment des règles visant à :

- Maintenir et renforcer la diversité économique sur le territoire, en veillant au bon équilibre des activités productives artisanales, servicielles et commerciales.
- Permettre le renouvellement des zones d'activités existantes, et organiser la création de nouvelles, en répondant à des exigences de desserte (notamment en transport en commun), de mixité fonctionnelle, de qualité architecturale et environnementale.
- Préserver et consolider les sites logistiques existants et réserver des espaces fonciers pour la création de nouveaux sites nécessaires au bon fonctionnement de la Métropole.

Lors de la réunion publique-débat qui s'est tenue le 26 juin 2019 à Gennevilliers, les intervenants ont notamment répondu aux questions suivantes :

- Peut-on tout fabriquer dans le Grand Paris ?
- Les usines peuvent-elles revenir en ville ?
- Comment maintenir de petits commerces de proximité dans le Grand Paris ?

Le grand pari de l'économie circulaire : donnez votre avis !

L'économie circulaire propose de repenser nos modes de production et de consommation pour limiter le gaspillage des ressources, notamment grâce au réemploi des matériaux et à la valorisation des déchets. A l'échelle du territoire, le développement de l'économie circulaire doit permettre de valoriser les ressources locales et de réduire la dépendance de la Métropole vis à vis des territoires voisins.

C'est pourquoi, « Engager le territoire dans une stratégie ambitieuse d'économie circulaire et de réduction des déchets » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

Pour répondre au grand pari de l'économie circulaire, le SCoT définit notamment des règles visant à :

- Engager la Métropole dans une stratégie de sobriété et d'économie circulaire en favorisant la création d'espaces dédiés à la collecte et à la valorisation des déchets, à toute les échelles.
- Favoriser le réemploi et l'utilisation de matériaux recyclés, biosourcés ou locaux pour limiter la consommation de ressources en matériaux.
- Réserver des emplacements pour la logistique urbaine et favoriser l'approvisionnement en circuit-court.

Lors de la réunion publique-débat qui s'est tenue le 20 juin 2019 à Thiais, les intervenants ont notamment répondu aux questions suivantes :

- La Métropole peut-elle produire ses propres ressources ?
- L'économie circulaire crée-t-elle de la richesse ?
- Recycler c'est bien, réduire c'est mieux ?

Le grand pari des équilibres métropolitains : donnez votre avis !

La Métropole du Grand Paris est marquée par des déséquilibres dans la répartition des espaces verts, des équipements, des commerces et des services de proximité, sur le territoire. Les grandes fonctions urbaines (résidentielles, économiques, productives...) sont concentrées à différents endroits, ce qui occasionne de nombreux déplacements pour les métropolitains.

Face à ces enjeux, « conforter une métropole polycentrique, économe en espace et équilibrée dans la répartition de ses fonctions » est l'une des 12 orientations prioritaires du Plan d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

Pour répondre au grand pari des équilibres métropolitains, le SCoT définit notamment des règles visant à :

- Garantir la mixité des fonctions sur tout le territoire, pour que chaque métropolitain puisse se loger, travailler, et avoir accès aux différents équipements, commerces et services de proximité dans un même périmètre.
- Renforcer le polycentrisme de la Métropole en confortant les centralités existantes (centres-villes, centres de quartiers) et en créant de nouvelles centralités bien desservies par les transports en commun, notamment autour des futures gares du Grand Paris Express.
- Interdire la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles pour garantir l'équilibre entre les espaces urbanisés et les espaces naturels.

Lors de la réunion publique-débat qui s'est tenue le 17 juin 2019 à Pantin, les intervenants ont notamment répondu aux questions suivantes :

- Le Grand Paris est-ce Paris en grand ?
- Comment faire en sorte que chacun ait un « droit à la Métropole » ?
- Comment créer une identité commune dans la diversité ?

Le grand pari des déplacements : donnez votre avis !

Dans la Métropole du Grand Paris, les transports en commun constituent le mode de déplacement le plus utilisé devant la marche et la voiture. Le développement et la complémentarité des modes de transports sont des enjeux majeurs pour la Métropole, tant au regard de la lutte contre le changement climatique que de l'amélioration de la qualité de vie. A ce titre, le Grand Paris Express est un projet structurant qui permettra de faciliter les trajets quotidiens de nombreux métropolitains en connectant l'ensemble des territoires du Grand Paris.

« Renforcer l'accessibilité de tous à tous les lieux en transports en commun et tisser des liens entre territoires » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

Pour répondre au grand pari des transports en commun, le SCoT définit notamment des règles visant à :

- Créer la « ville du quart d'heure » en soutenant les grands projets d'infrastructures de transport, tels que le Grand Paris Express, pour que tous les lieux de la Métropole soient accessibles par les transports en commun.
- Agir pour la mobilité durable en créant les conditions nécessaires pour le développement des modes actifs, de l'intermodalité et des modes partagés. Il s'agit notamment transformer les grandes voies et les infrastructures urbaines (autoroutes, RN, RD...) en boulevards urbains.
- Favoriser la marchabilité en adaptant les espaces publics aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, en résorbant les coupures urbaines et les nuisances, et en réduisant la place de la voiture en ville.

Lors de la réunion publique-débat qui s'est tenue le mercredi 12 juin 2019 à Saint-Ouen, les intervenants ont répondu notamment aux questions suivantes :

- Le Grand Paris Express : révolution des transports ?
- Les transports en commun sont-ils une part du problème ou de la solution pour mieux vivre ?
- Changer de moyen de transport, est-ce si facile ?

Le grand pari de la transition énergétique : donnez votre avis !

Pour faire face au réchauffement climatique, la Métropole du Grand Paris s'est engagée, à travers son Plan Climat Air Énergie (PCAEM) à atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Cela revient à réduire par 4 ses émissions de gaz à effet de serre en conduisant des actions dans tous les domaines : transports, rénovation énergétique des bâtiments, développement des énergies renouvelables, logistique urbaine, etc.

Ainsi, « **Organiser la transition écologique et énergétique du territoire métropolitain** » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

Pour répondre au grand pari de la transition énergétique, le SCoT définit notamment des règles visant à :

- Faire en sorte que tous les bâtiments neufs répondent aux enjeux de la transition énergétique (critères d'éco-conception, conception bioclimatique, production d'énergie) et encourager la rénovation énergétique des bâtiments existants, dans le respect des objectifs fixés par le PCAEM.
- Réserver des terrains dédiés au développement et à la production d'énergies renouvelables pour tendre à un système multi-énergies plus durable.
- Engager les grands services urbains (déchets, eau, énergie, logistique) dans la transition énergétique afin de préserver les ressources et produire de l'énergie sur le territoire.

Lors de la réunion publique-débat du 5 juin 2019 à l'ancienne Mairie de Sceaux, les intervenants ont répondu notamment aux questions suivantes :

- Comment construire une métropole zéro carbone ?
- Comment se chauffer et se déplacer sans pétrole ?
- Comment consommer moins d'énergie alors que nous en avons de plus en plus besoin ?
- Peut-on produire de l'énergie dans le Grand Paris ?

Réponse de Jean-Claude HERRENSCHMIDT

1/ Remarques ou contributions sur les objectifs :

Je pense que les objectifs fixés par le PCAEM ne sont pas clairement définis en relation avec l'investissement énergétique nécessité par cette rénovation. Le bilan d'investissement doit être calculé en unités d'énergie plutôt qu'en euros. Car, comme l'a fait remarquer l'un des intervenants, il n'y a pas de prix de l'énergie ! Il s'établit dans la fourchette de 25 à 120 € le MWh selon la source d'énergie considérée (fuel détaxé, carburant automobile, gaz, électricité, géothermie, etc.)

Il faut mettre l'accent sur l'indépendance énergétique. La France ne dispose pas (ou si peu) sur le territoire national de ressources d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz). Pas plus que de minerai d'uranium pour alimenter les centrales nucléaires.

2/ Proposition de mise en œuvre :

Tous les investissements, et en priorité ceux destinés à faire des économies d'énergie, doivent être chiffrés en unité d'énergie (Joule, Wh, kWh, MWh, etc.) Tout les bilans doivent permettre de faire des comparaisons pertinentes. Il faut alors introduire un coefficient tenant compte de la "qualité" de l'énergie utilisée (Entropie – Question de thermodynamique). Ces concepts sont tout à fait maîtrisés par les énergéticiens. Ça demande du travail, mais certainement pas plus que les "usines à gaz" comptables et financières qui dissimulent la réalité plus qu'elles ne cherchent à faire des choix pertinents.

3/ Différentes questions

- Construire une métropole zéro carbone :

Interdire toute combustion de molécules carbonées avec l'oxygène de l'air : plus de moteurs, plus de cheminées, plus de foyers à gaz, etc.

Faut-il aller jusqu'à empêcher les gens de respirer ? Sans doute pas. Mais on peut se poser la question de la taille des rassemblements humains. Faut-il envisager l'évolution de la Métropole du Grand Paris vers une mégalopole de l'Ile-de-France ? J'aimerais bien savoir s'il existe quelque part un "Paul Delouvrier" chargé d'une telle réflexion.

- Se chauffer, se déplacer sans polluer :

Privilégier la géothermie.

Interdire tous les moteurs thermiques.

Favoriser les déplacements à pied + transports en commun collectifs ou distribués.

- Consommer moins d'énergie malgré l'augmentation des besoins :

C'est une question piège car elle repose sur une contradiction. L'accroissement de population déjà acceptée et annoncée (environ + 8% en 2050) et l'augmentation du niveau de vie moyen -surtout des plus défavorisés – prévisible et souhaitée va se traduire mécaniquement par une augmentation des besoins en énergie que ce soit pour les investissements comme pour le fonctionnement. Pour consommer globalement moins, il faudrait se "serrer la ceinture" dans des proportions qui ne semblent pas socialement acceptables. Sauf à créer un "état de survie" justifiant une mobilisation générale, il faut au contraire travailler vite (recherche fondamentale et appliquée) pour trouver et mettre en œuvre de nouvelles sources d'énergie : le solaire en priorité directement (photovoltaïque, photosynthèse) ou indirectement (éolien, convection atmosphérique – précipitation, barrages, etc.), énergie marémotrice (mouvement induit par la gravité solaire), et de la houle (provoquée par le vent donc...), des courants marins, etc.

L'énergie de fusion (ITER) est bien loin de donner les premiers résultats.

Il faudrait réorienter autoritairement les crédits de recherche et donc de formation vers ces domaines. Mais c'est alors une décision politique nationale qui dépasse les compétences de la Métropole.

- Produire de l'énergie dans le Grand Paris ?

Créer des mini-centrales nucléaires urbaines (technologie maîtrisée pour les sous-marins et les porte-avions). Est-ce raisonnable ?

Équiper toutes les surfaces exposées au rayonnement solaire de dispositifs de captation de son énergie. Encore une fois, des investissements de recherche (consommateurs d'énergie) sont nécessaires.

Cette question est à étudier entre experts, et les solutions envisageables et pertinentes devront être soumise a un débat citoyen éclairé. C'est un processus long. Il faut y préparer les citoyens donc l'Éducation nationale doit être partie prenante. C'est encore une problématique qui remonte à l'échelon national.

Réponse de François BRUN

Tout d'abord une observation : le faible nombre des contributions montre au moins une chose : vous n'avez pas fait correctement votre travail en ce qui concerne la sensibilisation des habitants de la Métropole. C'est très embêtant car toutes ces consultations sont censées assurer le consentement du « public ». Quelles conclusions pourrez-vous en tirer ? Assurez-vous à grand renfort de langue de bois que tout s'est fait dans la plus grande concertation ? Ce n'est pas possible sinon autant renoncer à vouloir donner un sens aux mots !

Pourquoi ce peu de succès ? Peut-être déjà parce que les gens n'aiment pas cette idée de "Métropole du Grand Paris". Peut-être qu'ils y voient une construction technocratique (en tout cas d'origine autocratique, le Grand Paris c'était à l'origine le résultat de la volonté de Sarkozy et lui seul). Peut-être également que les gens ne sont pas persuadés de l'effectivité des décisions prises dans ce cadre, peut-être croient-ils encore que les maires ont du pouvoir, et si ce n'est eux, alors c'est l'Etat qui le détiendrait plus que tout autre. La dissolution des périmètre territoriaux traditionnels au profit de ces nouveaux EPT établissement publics territoriaux (quelle novlangue !) a eu pour conséquence un affaiblissement de la démocratie. Il ne faut pas s'étonner du coup du faible taux de réponse à vos propositions de participation.

Malgré tout, si on devait répondre aux questions auxquelles vous nous proposez de répondre, pouvez-vous nous dire ce que vous en ferez, si vous les étudiez, si elles auront une quelconque utilité – vous vous targuez de faire une SCOT plus vite que tout le monde – sera-ce au prix de la concertation ?

Répondons maintenant aux questions posées :

- Quels sont les objectifs à atteindre ?

Si nous devons répondre à la question “Comment construire une métropole zéro carbone”, il faudrait déjà s’entendre sur les objectifs. Vous annoncez sur votre page que l’objectif de la neutralité carbone en 2050 nécessitera de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre par 4. Lors du débat tenu à Sceaux, Michel Gioria, directeur régional de l’ADEME dit qu’il faut viser une réduction des émissions d’un facteur 8 (en conformité d’ailleurs avec la stratégie nationale bas-carbone intégrée au projet de loi « énergie »). Ne faudrait-il pas mettre vos pendule à l’heure ?

- Quelle stratégie suivre pour atteindre la neutralité carbone dans le secteur des consommations liées à la climatisation des bâtiments ?

A la question, posée en réunion publique à Michel Gioria, de savoir si cette diminution d’émission signifiait une diminution des consommation par 8, il fut répondu que non, la fourniture d’énergie décarbonée pourrait permettre d’atteindre cet objectif. Et qu’il faudrait accompagner cette révolution dans les sources d’énergie d’une forte amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

On peut d’ores et déjà dire que cette amélioration n’interviendra pas par le renouvellement du bâti. Celui-ci se renouvelle au rythme de 1% actuellement (30 000 démolitions par an en France). Elle n’interviendra qu’en considérant que le parc existant aujourd’hui sera encore celui qui déterminera les grands équilibres énergétiques en 2050 et qu’il faut donc l’isoler pour atteindre cet objectif.

Faisons l’hypothèse d’une diminution de la consommation par 4 (considérant que le facteur 2 permettant d’arriver à un facteur global de 8 sera donné par la substitution d’une énergie décarbonée à une énergie carbonée), il faut passer d’une performance énergétique du bâtiment moyenne répartie entre E et F (selon les classes du DPE) à une performance située entre A et B (aux alentours de 70 kWhEP/m².an). Actuellement les rénovations sur l’ancien n’atteignent en moyenne qu’une performance à la limite de C et D (aux alentours de 140 kWhEP/m².an). On rate l’objectif d’un facteur 2.

Il faut donc soit passer à un stade de performance énergétique supérieur soit substituer une énergie totalement décarbonée aux énergie carbonées fournies actuellement au consommateur. C’est une vraie alternative.

Dans la perspective de performances énergétiques augmentées au niveau souhaitable, quelles sont les procédures possibles ? Est-ce que, par exemple, des interventions successives sur un bâtiment visant à en augmenter l’isolation pourront améliorer la situation ? En fait, il est très difficile d’améliorer une isolation insuffisante à la base sauf à la reprendre totalement. Si par exemple on pose des fenêtre, fussent-elles en double vitrage mais pas assez isolantes aux regard des objectifs visés, ce sera au bout du compte en pure perte, elle ne sont pas améliorables. Pour être dans les clous en 2050, dans 30 ans donc, c’est dès maintenant qu’il faut commencer à produire du logement conforme du point de vue économies d’énergie à ce que nous devons avoir atteint sur tous les logements en 2050, c’est maintenant qu’il faut être capable de le financer. Isoler d’emblée avec le meilleur niveau de performance possible, c’est un investissement. Comment le financer ? J’en parlerai un peu plus bas.

La solution alternative est de laisser les travaux d'isolation se faire, sans regarder si le niveau de performance optimal est atteint en comptant sur la fourniture en 2050 d'une énergie totalement décarbonée. C'est un objectif atteignable mais qui demandera une révolution dans la production d'énergie que nous devons mettre en œuvre sans attendre. Dans ce cadre-là, la Métropole du Grand Paris et les communes qui la composent peuvent être des acteurs décisifs au moins pour ce qui est de mettre en œuvre une des ENR possibles, la géothermie.

Sur le territoire métropolitain, la première des énergies décarbonées disponible, celle qui doit être systématiquement mise en œuvre, sans tergiverser, c'est la solution de la géothermie. Cette énergie est là, sous nos pieds et elle fournit une eau à une température parfaitement adaptée pour les chauffages à basse température. En tant qu'habitant de Sceaux je demande à ce qu'elle soit mise en œuvre rapidement. Rien ne s'y oppose. Et cette énergie doit être disponible pour tous. Distribuer de l'eau à 80° ce n'est techniquement pas plus difficile que de distribuer de l'eau potable. Ça l'est même moins car la question de la pollution de l'eau ne se pose pas. On sait le faire pour l'eau potable, faisons le pour l'eau chaude.

Comment organiser ce basculement de manière massive ? Hé bien il faudrait moduler la taxe énergie. Quand il n'y a pas d'alternative elle est injuste et inefficace. Les Gilets Jaunes ont bien fait de se rebeller. Par contre quand il y a une alternative elle doit jouer à plein de manière à dissuader radicalement l'utilisation de l'énergie fossile. Il faut donc une taxe énergie modulable en fonction de ce qui est disponible. C'est une question qui n'est pas bien sur de compétence métropolitaine mais nous avons des représentants au parlement qui pourraient porter une mesure de ce type.

- Est-il possible d'améliorer les conditions de financement des opérations d'isolation lourde sur le parc bâti existant ?

Considérant qu'au cours d'une vie, dans la vie réelle, un ménage achète et pour cela emprunte, qu'il ne le fait qu'une fois en tant qu'investissement "définitif", au moment où il loge la famille qu'il entend fonder. En termes de budget familial on est amené à lui donner un caractère d'emprunt "structurant" car c'est un emprunt sur une longue durée (souvent trente ans maintenant) le plus souvent ajusté aux limites de la capacité de remboursement du ménage et qui une fois fait limite drastiquement ses possibilités de réemprunter par la suite tant qu'il n'est pas remboursé. Pour faire simple, ce qui n'est pas fait au moment de l'achat ne sera plus fait tant que l'emprunt ne sera pas entièrement remboursé.

Comment faire ? Une solution m'apparaît : obliger toute vente à comporter un volet de rénovation énergétique à la charge de l'acheteur conforme aux objectifs énergétiques d'une neutralité carbone. Cela va-t-il renchérir le logement ? Non car le prix du logement est d'abord déterminé par la capacité de l'acheteur. Il y a une rotation obligatoire du parc de logement. Bon an mal an les logements doivent se vendre. Si la solvabilité des acheteurs baisse (avant frais de rénovation), les prix baisseront. La facture sera payée par les propriétaires actuels. Sur la Métropole c'est tout à fait possible, car les propriétaires ont bénéficié d'un cycle de hausse sur les 20 dernières années très important (en province là où le prix de l'immobilier est déjà bas, c'est peut-être une autre répartition qui se mettra en place).

Contribution de Richard DELLA MUSSIA

Exerçons notre liberté de choix d'énergie en fonction de nos territoires et des bâtiments

Pour vous donner un exemple, rien que pour nos déchets :

Le nombre de tonnes de bio déchets que l'on peut méthaniser est considérable et peut être transformé en biogaz compatible avec le réseau GRDF. GRDF se donne comme objectif 30 % de bioGNV en 2030 et 100 % de bioGNV en 2050, ce qui rendrait l'indépendance énergétique à la France, si cela se réaliserait.

Liberté de choix énergétique , pas seulement électrique, mais aussi par le GNV, et aussi l'hydrogène.

Pour l'habitat également, la géothermie, les puits canadiens sont de ressources à exploiter, comme le solaire.

En fonction des territoires, l'exploitation de la géothermie peut être une ressource très intéressante en fonction du degré de sortie de terre pour chauffer des collectifs.

Les puits canadiens sont à réfléchir pour des lieux accueillants du publique et ayant suffisamment d'espace pour la réalisation.

Le Solaire pour les bâtiments mais pourquoi pas pour recouvrir les parkings.

Contribution de Richard DELLA MUSSIA

Coordonnons les actions avec toutes les acteurs

Economie circulaire :

Les ressources ne sont pas inépuisables. Que peut-on réutiliser ?

L'économie circulaire dans tous les cahiers de charge et les marchés est à prévoir.

Du travail dans tous les secteurs d'activités :

Les politiques RSE (Responsabilité Sociale et environnementale) doivent être poursuivies dans les entreprises.

A titre d'exemple local, pourquoi pas utiliser les terres de remblais du Grand PARIS de la ligne 15 comme mur antibruit et remodeler les paysages urbains.

Comment ?

Dans le secteur de GPSEA (Grand Paris Sud Est Avenir) , EIFFAGE traite les remblais du Grand Paris pour les dépolluer au Port de Bonneuil, la SNCF voir RFF a besoin d'isoler la Grande ceinture pour éviter le bruit. EIFFAGE peut-il se mettre en relation avec la SNCF pour voir le cout d'un coffrage ?

Ensuite entre le RER A et la Grande ceinture, peuvent-ils voir avec le territoire concerné et le port de Bonneuil la bonne utilisation des friches pour en faire un parc pour les habitants et permettre d'avancer sur le projet de Transport en Commun en site Propre « ALTIVAL » au dessus de la Grande ceinture venant du RER E Villiers pour aboutir jusqu'au RER A à Sucy-en-Brie.

Contribution de Richard DELLA MUSSIA

Pour une liberté de choix de déplacements

Assurer une liberté de choix de déplacement consiste à recenser les grands axes de transport et les équilibres (route, transport en commun). Constitué de radiales et de rocares autour de Paris (comme un gâteau ou un fromage de brie découpé), ils desservent des bassins de vie qui sont des lieux d'aboutissement, d'étape ou de départ qui devraient être oxygénés par un maillage de trames vertes et bleues accueillant des circulations douces sécurisées. Sortant les vélos et les promeneurs de la route dès que nous le pouvons. Dans ces bassins de vie, seul des transports en commun sont à développer pour équilibrer les axes entre la route et les transports en commun. Le maillage des TC et la performance doivent être recherchés.

Contribution de Richard DELLA MUSSIA

Un aménagement du territoire pour répondre au défi climatique

UNE URBANISATION AUTHENTIQUE AUX TERRITOIRES :

Face à une urbanisation excessive, (https://www.geo.fr/environnement/lexpansion-frenetique-des-villes-asseche-les-campagnes-195263?utm_source=welcoming&utm_medium=paid&utm_campaign=emailwelcoming)

- Stoppons l'étalement urbain,
- Requalifions les zones urbaines (10 km autour des grandes villes) dans le cadre de la transition énergétique et en fonction des moyens que nous nous donnons en mobilité.
- Adaptons la densification près des grands axes de transport,
- Maitrisons l'urbanisation sur les axes secondaires en assurant des coefficients de pleine terre progressifs et en intégrant les trames vertes et bleues en zone périurbaine (en 10 km à 30 km) autour des grandes agglomérations

<https://news-w-planete.20minutes.fr/planete/2442607-20190203-climat-mois-actions-defendre-zones-humides-victimes-urbanisation#xtor=EREC-182-%5Bplanete%5D>

Le grand pari du logement : donnez votre avis !

Dans un marché immobilier toujours plus tendu, la Métropole doit permettre à l'ensemble de ses habitants de trouver un logement adapté à leurs besoins et à des prix raisonnables. Le rééquilibrage de l'offre sur le territoire métropolitain et la construction de nouveaux logements, notamment sociaux, sont des enjeux majeurs.

Ainsi, « **Offrir un parcours résidentiel à tous les métropolitains** » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

Pour répondre au grand pari du logement, le SCoT définit notamment des règles visant à :

- Encourager la production de logements, notamment sociaux, pour proposer une offre qualitative, diversifiée, bien desservie et adaptée à tous les Métropolitains, quels que soient leur âge, leurs revenus et leurs besoins spécifiques.
- Développer l'offre d'hébergement (urgence, résidence sociale, hôtel et intermédiation locative) en limitant notamment la part de logements vacants.
- Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique en accélérant la rénovation des parcs de logements public et privé.

Lors de la réunion publique-débat du 28 mai 2019 à la mairie de Suresnes, les intervenants ont répondu notamment aux questions suivantes :

- Pourquoi a-t-on besoin de logements ?
- Répondre aux besoins de logement est-ce forcément construire des logements ?
- Peut-on trouver un logement adapté à chacun des étapes de sa vie ?

Réponse de Jean-Claude HERRENSCHMIDT

OUI

Dans la cadre de la transition énergétique, en zone urbaine (10 km autour de la capitale), nous pouvons définir les périmètres de logements insalubres et reconstruire plus économe.

Sur quel base juridique pouvons-nous avancer sur ce sujet ?

RT 2020 comment aider les co-proprétaires ?

Quel espace public a-t-on à moins de 500 m de l'habitat ?

Respectons -nous le coefficient de pleine terre (30 %) du Schéma Régional de Cohérence Ecologique?

A-t-on suffisamment d'eau pour les logements ?

NON ... Pourquoi ?

Aux immeubles de grande hauteur qui défigurent les paysages, sont consommateur d'énergie, accentuent les risques en cas d'incendie, mettent dans la difficulté les habitants en cas de panne d'ascenseur, asphyxient les villes déjà saturées par tous les modes de déplacements.

Des arbres en étages ne répondent pas aux scientifiques qui prévoient 3 fois plus de tempête

https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/climat/le-nombre-de-tempetes-extremes-va-tripler-en-europe_132134

L'élan architectural face au dérèglement climatique qui sera bientôt irréparable, ne se traduit pas par de la poudre aux yeux. Voulons-nous une déshumanisation de nos villes pour appeler à l'exode ?

Formons le paysage, assurons d'une bonne gestion de l'eau, apportons les transports, et si nécessaire encore, maîtrisons l'urbanisation. Finissons-en avec l'arnarchie des programmes immobiliers qui défigure nos villes.

Le grand pari du renouveau des quartiers en difficulté : donnez votre avis !

La réduction des inégalités et l'intégration des quartiers en difficulté dans la dynamique métropolitaine constituent des enjeux majeurs pour la collectivité. Elles nécessitent de mobiliser plusieurs leviers : des actions sociales et économiques, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements de commerces, d'équipements, de services, ainsi qu'un meilleur accès aux transports en commun. Ainsi, l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018 est de « **permettre aux quartiers en difficulté de retrouver une dynamique positive de développement** ».

Pour répondre au grand pari de la prévention des risques, le SCoT définit notamment des règles visant à :

- Désenclaver les quartiers isolés par une meilleure desserte en transports en commun, la réduction des coupures urbaines et le développement des mobilités douces.
- Accompagner la transformation des quartiers en difficulté en rénovant et réhabilitant les bâtiments et les espaces publics tout en créant de nouveaux équipements et espaces verts.
- S'assurer du maillage en équipements (publics, culturels, sportifs...), commerces de proximité, et services de proximité dans ces quartiers.

Lors de la réunion publique-débat qui se tiendra du 25 mai 2019 aux Ateliers Médicis, les intervenants ont répondu notamment aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'un quartier en difficulté aujourd'hui ?
- Comment créer une nouvelle dynamique positive de développement dans les quartiers en difficulté ?
- Les quartiers, des terrains d'innovation ?

Contribution de Philippe MANTE

Oui à une production d'énergie plus décentralisée et coopérative

Le futur énergétique de la métropole passera forcément à l'avenir par une production plus localisée au niveau du territoire et de manière décentralisée en une multitude de petites centrales de production. Celle-ci va nécessiter un travail de formation et d'information avec le grand public qui n'a pas vraiment l'habitude des thématiques en lien avec l'énergie.

Parmi les lecteurs de ce post, qui connaît sa consommation d'énergie (électricité ou gaz) en kilowattheures ? La réponse à cette question est traditionnellement fortement négative. Il y a donc de grands progrès à faire au niveau individuel en connaissant et comprenant ses consommations mais également collectif. En effet, si l'on veut que les choses bougent, pourquoi, à l'heure actuelle, les consommations des équipements publics ne redescendent jamais jusqu'aux utilisateurs pour les inciter à éteindre la lumière ou fermer les portes pour conserver chaleur ou fraîcheur selon la saison ?

Bref, nous avons besoin d'empowerment citoyen si nous voulons réussir la transition énergétique et pour cela rien de mieux que des coopératives citoyennes qui co-construisent des projets avec la force publique pour le bénéfice de la résilience du territoire.

Actuellement, il existe une dizaine de projets en ile de France qui œuvre (modestement) à concrétiser la transition énergétique dans la vie de tous les habitants de la métropole (et même d'un peu plus loin). Les soutenir et leurs permettre de se développer doit être un axe structurant.

Une partie de la réponse de la transition énergétique passe également par de la mutualisation de la production à l'échelle d'un quartier et l'embarquement dans ces opérations du bâti existant. Par ce biais, on peut également espérer créer de la sensibilisation à la rénovation. Enfin, une mutualisation des connaissances entre acteurs me semble particulièrement importantes pour accélérer les choses. La métropole pourrait tout à fait se poser en tant qu'acteur de confiance neutre et bienveillant.

Le SCOT devrait viser pour les bâtiments neufs un niveau au minimum équivalent à du E3 pour la partie énergie qui est le niveau à partir duquel les concepteurs doivent avoir recours aux EnR.

Enfin, la métropole ferait bien de se doter d'une instance fortement outillée en moyen au minimum humain pour suivre l'entretien des réseaux et le travail des concessionnaires.

Le grand pari de la nature en ville : donnez votre avis !

Aujourd'hui, les espaces naturels représentent 14% du territoire métropolitain et 87% des sols sont artificialisés. Or les espaces boisés, les parcs et les jardins, les fleuves, les cours d'eau et les zones humides... sont de véritables réservoirs de biodiversité. Ils participent à la qualité de vie des métropolitains et permettent de lutter contre les effets du changement climatique.

Dans ce contexte, « Embellir la métropole et révéler les paysages, renforcer la présence de la nature et de l'agriculture en ville, renforcer le développement de la biodiversité en restaurant notamment des continuités écologiques telles que les trames vertes et bleues, tout en offrant des îlots de fraîcheur et la rétention de l'eau à la parcelle » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

Pour répondre au grand pari de la nature en ville, le SCoT définit notamment des règles visant à :

- Préserver et créer des espaces verts sur l'ensemble de la Métropole en veillant à les rendre accessibles au plus grand nombre pour que chaque métropolitain puisse en bénéficier quotidiennement.
- Préserver la biodiversité et lutter contre les effets du changement climatique en renforçant la Trame Verte et Bleue, c'est à dire la continuité écologique entre tous les espaces naturels, y compris dans le cœur des villes (parcs, espaces végétalisés, coulées vertes, cours d'eau, zones humides...)
- Protéger strictement les espaces agricoles existants et permettre le développement de l'agriculture urbaine.

Lors de la réunion publique-débat du 22 mai 2019 à la Halle Pajol (Paris 18e), les intervenants ont répondu notamment aux questions suivantes :

- Comment et pourquoi faire entrer la nature en ville ?
- Faire pousser des légumes dans le Grand Paris, pour quoi faire ?
- Comment gérer les interfaces entre espaces naturels ou agricoles et espace urbanisés ?

Le grand pari de la prévention des risques : donnez votre avis !

L'adaptation de la Métropole face aux différents risques naturels et technologiques constitue un enjeu majeur pour le territoire et ses habitants. En effet, outre des épisodes caniculaires récurrents, le territoire métropolitain est exposé au risque inondation. Dans ce contexte, « **maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales notamment par l'arrêt de la consommation et la reconquête des espaces naturels, boisés et agricoles** » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

Pour répondre au grand pari de la prévention des risques, le SCoT définit notamment des règles visant à :

- Réduire la vulnérabilité de la Métropole en réduisant l'exposition des populations et des grands services urbains aux risques naturels et technologiques.
- Construire un territoire résilient face aux risques (inondation, îlots de chaleur, pollutions...) en luttant contre l'imperméabilisation des sols et en favorisant la nature en ville.
- Intégrer la notion de risque dans tous les projets d'aménagement du territoire (adaptation du bâti, formes urbaines, sensibilisation).

Lors de la réunion publique-débat du 15 mai 2019 à partir de 19h30 au Pavillon Baltard, les intervenants ont répondu notamment aux questions suivantes :

- Quels sont les risques majeurs auxquels la Métropole du Grand Paris doit faire face ?
- Quels sont les risques d'échelle métropolitaine ?
- Qu'est-ce qu'une Métropole résiliente face aux risques ?
- Comment aménager en zone inondable ?
- Comment vivre avec le risque inondation ?
- Comment limiter les catastrophes naturelles en ville ?

Réponse de Richard DELLA MUSSA

Bien entendu.

Pour répondre à cela, il faut utiliser les outils mis en place de la région :

- Le SRCE Schéma Régional de Cohérence Ecologie qui prévoit un coefficient minimum de pleine terre de 30 % dans les PLU et les trames vertes et bleues
- Le SAGE MARNE CONFLUENCE qui accorde une place importante aux trames vertes et bleues.

Nous avons du TAFE en nous occupant de :

- la Terre (nourricière'Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France » Sully)

- en permettant de conserver nos paysages
- l'Air, (pour notre santé)
- le Feu, (l'Énergie) en assurant la liberté de choix d'énergies renouvelables assurant notre indépendance, (Électrique, Gaz verte, hydrogène)
- l' Eau, en lui permettant de pénétrer dans le sol (zones humides, noues, rus)

Le grand pari de la lutte contre les pollutions : donnez votre avis !

Avec 1,4 millions de métropolitains exposés à un air de mauvaise qualité, et 77% des métropolitains exposés à des niveaux élevés de bruit, la lutte contre les pollutions et les nuisances constitue un défi majeur pour la Métropole du Grand Paris. La mise en place du Plan Climat Air Énergie métropolitain (PCAEM), de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) et du Plan de Prévention du Bruit (PPBE) concourent notamment à cette lutte.

Face à ce constat, « Agir pour la qualité de l'air, transformer les modes de déplacement et rendre l'espace public paisible » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

Pour répondre au grand pari de la lutte contre les pollutions, le SCoT définit notamment des règles visant à :

- Limiter l'exposition des personnes les plus vulnérables, au bruit et aux grandes infrastructures polluantes, notamment en favorisant le développement de zones calmes et végétalisées.
- Réduire l'usage de véhicules individuels en favorisant le développement des transports en commun, des mobilités douces et de l'intermodalité (l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement).
- Favoriser la marchabilité en adaptant les espaces publics aux piétons et aux mobilités douces, en garantissant la sécurité et la paisibilité de ces espaces.

Lors de la réunion publique-débat qui s'est déroulée le 3 juillet à Créteil, les intervenants ont répondu aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui rend le Grand Paris plus agréable à vivre ?
- Qui sont les principales victimes et quelles actions peut-on dès à présent mettre en place pour améliorer la qualité de l'air dans la Métropole ?
- La pollution de l'air est très médiatique mais quelles sont les autres formes de pollutions qui touchent la Métropole ?
- Comment lutter contre ces pollutions ?

Réponse de Jean-Marc Bordy

j'aimerais réagir à un article publié hier dans un grand quotidien national au sujet des pollutions sonores autour d'Orly. On y mentionnait des projets d'ouverture des pistes courtes pour "partager" les nuisances sonores. Si la corde sensible du partage est un argument de bon sentiment que chacun peut partager, il se heurte à la réalité de l'analyse multirisque. En effet, ces pistes couvrent des zones très urbanisées survolées à très basse altitude au décollage comme à l'atterrissage donc présentant en cas d'accident (ce que l'on peut jamais exclure) des conséquences autrement plus graves que le bruit. Le but ici n'est pas de minimiser des nuisances réelles pour ceux qui en sont victimes mais de choisir entre les maux le moindre. Le bruit ne peut être géré indépendamment des autres risques dont les conséquences se trouvent être bien plus graves en cas de sinistre. Que dire aussi des pollutions de l'air !!

Depuis la phase de travaux des pistes d'Orly les survols à très basse altitude des communes habituellement épargnées montrent que ces pistes ne peuvent être utilisées comme c'est le cas en temps normal qu'en cas d'urgence.

La réflexion doit aller plus loin, la nuisance sonore est réelle, le moyen de la réduire le plus évident et efficace, plutôt que d'invoquer des avions moins bruyants avec un critère de "décibel" par passager auquel les oreilles sont bien peu "sensibles" !!!!, est d'instaurer des couvre-feux drastiques. 8h-21h par exemple ; et d'instaurer des amendes réellement dissuasives si ils ne sont pas respectés, par exemple 20000 par passager dans l'avion qui contrevient. Au vu du nombre de passagers et du coût total il y a fort à parier que les contrevenants y regarderaient à 2 fois avant de contrevenir.

La réflexion bien sûr doit aussi se porter vers les infrastructures d'avenir, le fameux 3ème aéroport, je voyage suffisamment pour constater que dans toutes les grandes métropoles modernes la tendance est de fermer les aéroports installés en proche banlieue et de développer des moyens de transport en commun rapide vers des aéroports situés à une cinquantaine de kilomètres des centres villes. Orly fait exception à cette règle qui semble être de bon sens.

Le grand pari de l'innovation : donnez votre avis !

La Métropole du Grand Paris est un des leaders européens en matière de numérique et d'industries créatives. L'innovation est un puissant moteur de développement territorial, et un levier pour construire la ville de demain, plus écologique, inclusive et solidaire. La Métropole accueille déjà de nombreux espaces favorables à l'innovation, qui permettent les rencontres et les synergies entre différents acteurs, favorisent la création d'emplois et l'installation de nouvelles entreprises. Une offre qui doit toutefois être développée et mieux répartie sur le territoire.

A ce titre, « S'appuyer sur les nouvelles technologies et les filières d'avenir pour accélérer le développement économique, la création d'emplois et la transition écologique » est l'une des 12 orientations prioritaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu le 12 novembre 2018.

Pour répondre au grand pari de l'innovation, le SCoT définit notamment des règles visant à :

- S'appuyer sur les filières d'avenir pour accélérer le développement économique du territoire et la transition écologique.
- Favoriser le développement, sur l'ensemble du territoire métropolitain, des lieux de rencontre et d'espaces de travail partagés pour les différents acteurs de l'innovation (universités, entreprises innovantes, acteurs de l'économie sociale et solidaire...).
- Développer les infrastructures numériques fixes et mobiles dans les territoires et réserver les espaces nécessaires pour le stockage de la data, deux conditions indispensables pour le développement des nouvelles technologies.

Lors de la réunion publique qui s'est déroulée le 1er juillet 2019 à Issy-les-Moulineaux, les intervenants ont répondu aux questions suivantes :

- La Métropole du Grand Paris est-elle une Silicon Valley ?
- Les nouvelles techs vont-elles vraiment changer la vi(II)e ?
- La ville peut-elle être un terrain d'expérimentation ?

Contribution de Hervé LIEVRE

Au bois !

Se chauffer au bois est sympathique dans une ferme à la campagne, mais n'est certainement pas un bon service rendu à ses voisins franciliens ; même avec un poêle « flamme verte 7 étoiles ».

En effet, ce mode émet plus de polluants, notamment des particules fines, que les autres, le gaz naturel par exemple.

Toutes proportions gardées, on peut y voir un effet amiante : « pas de morts subites », et les professionnels de la profession disent qu'il n'y a pas de risque.

« En Île-de-France, le bois représente plus de 90% des émissions de particules fines du secteur résidentiel alors qu'il ne représente que 4% des besoins de chauffage. Le chauffage au bois contribue ainsi à hauteur de 23% aux émissions totales de PM₁₀ en Île-de-France, soit autant que l'échappement des véhicules routiers » <https://www.les-crisis.fr/le-tres-polluant-chauffage-au-bois/>

A ces pollutions directes on pourrait ajouter la pollution du transport routier du bois jusqu'à la région parisienne.

La Métropole devrait s'intéresser à ce sujet, par exemple dans le cadre de la ZFE.

Ref.

- <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/habitation/construire/chauffage-climatisation/chauffage-bois>
- <http://www.natura-sciences.com/energie/chauffage-bois-particules700.html>
- <https://www.flammeverte.org/fichs/13457.pdf>
- <https://www.picbleu.fr/page/les-granules-sont-ils-plus-polluants-que-fioul-ou-gaz>

Contribution de Jean-Marc WEULERSSE

Le vélo mobilité et médicament contre la sédentarité

Vélo

Si le développement des déplacements à vélo est une des solutions nécessaires au problème des transports, c'est également une des solutions nécessaires aux autres problèmes majeurs du moment que sont la sédentarité, la pollution et le réchauffement climatique. D'autre part, vu les faibles coûts du vélo en général, les rapports coûts bénéfices sont particulièrement élevés.

On décrit le vélo utile pour des trajets de 3 km, or directement, en utilisant des vélos électriques et en combinant transport en commun et vélo, le vélo est aussi utile sur de bien plus grande distance.

Comme pour le RER, le vélo n'a pas été mis en priorité depuis longtemps d'où un retard à rattraper.

COMMENT

On sait ce qu'il faut faire pour développer le « système vélo »

- 1) Aménagement des grands axes sans coupures
- 2) Faciliter les déplacements à vélo dans les zones denses
- 3) Offrir les services nécessaires
- 4) Obtenir que les employeurs et les services de santé encouragent les vélos au quotidien (LEGISLATIF et EXECUTIF)

1) C'est le point le plus coûteux, mais il est indispensable comme les voies rapides le sont aux voitures. Les subventions actuelles ne règlent pas les problèmes à cause du reste à charge important pour communes. Il faut

Une fois les axes interurbains réalisés, les parties urbaines deviennent le problème

2) Faciliter les déplacements à vélo dans les zones denses
Généralisation zone 30 qui améliorent la sécurité des piétons, DSC, cédez le passage et bandes cyclables. Le pouvoir est aux mains des maires qui privilégie les places stationnement voitures, les automobilistes qui n'aiment pas le 30 km/h même s'il le demande devant chez eux. + loi LAURE non appliquée

3) Offrir les services nécessaires
Premier besoin, le stationnement : sécurisé dans les gares, dans les habitations et les entreprises ; plus ordinaires avec des arceaux un peu partout. Et les autres services atelier réparation, bourses aux vélos, vélo école.....

Contribution de Jean-Paul BETI

Urbanisme et mobilité

Le domaine public est un bien rare à préserver précieusement. Les pouvoirs publics doivent faire payer (lourdement) tout usage privatif du domaine public.

La construction de silos à voitures permettrait d'interdire totalement le stationnement des véhicules sur les voies publiques. Imaginez ce que seraient les voies publiques après libération de tous les espaces occupés par les véhicules en stationnement. Il serait alors très facile de verbaliser tout stationnement sur les voies publiques.

Pour réduire le prix des logements, pour diminuer la rente foncière, pour limiter les besoins de déplacements, et en tenant compte de la libération des voies publiques qui facilitera la mobilité, il faut autoriser la construction d'immeubles de grande hauteur.

Contribution de David B

Agrandissons le parc de la Courneuve

Le parc départemental de la Courneuve Georges Valbon est-il sauvé d'un projet spéculatif de promoteurs tendant à bétonner 80 de ses 417 hectares ?

http://www.liberation.fr/sports/2018/03/04/jo-2024-le-betonnage-du-parc-de-la-courneuve-au-coeur-de-petits-trocs_1633790

Les 16 000 signataires de la pétition, les citoyens, les membres des collectifs se sont battus en 2015 et 2016 et ont obtenu que le département et Plaine Commune s'engagent à le préserver et à l'agrandir de 14 ha sur le terrain des essences après les épreuves de tir (!) des jeux olympiques de 2024.

<http://leparketanou.tumblr.com/>

Mais cet agrandissement est-il un arrangement ? Rien n'est encore vérifiable et cet héritage des JO n'est guère suffisant pour ce poumon vert, pourtant gratuit, ouvert, calme, accueillant des espèces de niveau Natura 2000, proposant des activités de découverte de l'environnement, offrant des cônes de vue lointains, seul lieu de vacances pour certains, fréquenté par 2 à 3 millions de visiteurs par an, et qui est le plus grand parc au nord de la métropole. Notre santé n'est pas négociable !

Le SCoT doit donc protéger ce parc (et n'admettre aucune dérogation au classement Natura 2000) et exiger explicitement son agrandissement par exemple sur une partie de l'aéroport du Bourget qui pollue et ne sert qu'à quelques riches hommes d'affaire et non pas aux citoyens..

Contribution de Philippe MANTE

Et les EnR dans tout ça ?

Si le SCOT "doit servir de cadre de référence pour tous les documents de planification métropolitains (PMHH, PCAEM, Schéma d'Aménagement Numérique)" comme il est marqué sur ce site alors il serait peut être bon de relire ce que dit le PCAEM à propos de la question énergétique et des engagements pris.

Le PCAEM stipule qu'il faut "Porter la part des EnR à 60% de la consommation finale à 2050, dont au moins 30% d'énergies « locales »".

30% de la consommation d'énergie doit être locale.

Et où parle t on sérieusement de la question énergétique ds le SCOT ?

30% de la consommation produite localement ça veut dire des panneaux solaires et de l'éolien et de la géothermie et de la récupération. Et pas qu'un peu.

Il est donc plus que temps de faire de la question énergétique une question tout aussi importante que la protection du paysage ou de la biodiversité. Le SCOT doit donc ne pas freiner le développer des EnR mais doit même les promouvoir. Pourquoi le scot ne prévoirait il pas des obligations en matière d'EnR ?

A moins bien sûr que les objectifs du PCAEM n'aient pas vocation à être tenus. Ce qui serait plutôt dramatique.

Contribution de Gilles ALLAIS

Densification et espaces verts

Tout le monde est contre la poursuite de l'étalement urbain. Or, la population de la Métropole continue d'augmenter. Il faut donc densifier, en particulier près des transports, pas trop loin des lieux de travail (en petite couronne particulièrement). Comment concilie t-on cela avec le besoin d'espace vert, avec l'objectif de 10 m² par habitant?

Faut il finalement organiser la décroissance de la population de la Métropole?

Contribution de Christel BRUNEAU

Développer les espaces verts

Les espaces verts sont l'élément fondamental pour la préservation de la biodiversité, la réduction de l'imperméabilité des sols, la réduction de la température ressentie en cas de canicule etc...

Ainsi, il serait nécessaire de définir un nombre minimal de m² par habitant et une distance maximale entre les habitants et un espace vert.

De plus, il serait intéressant de favoriser le développement de plantations par les habitants en assouplissant certaines règles d'urbanisme (fleurissement sur les trottoirs), murs végétalisés etc...

Enfin, concernant les zones de forêts urbaines, il serait indispensable que l'ONF ne gère plus le bois comme dans les zones rurales, c'est à dire en activité de commerce , mais prenne en compte l'impact important de la forêt sur la réduction de la pollution atmosphérique, sonore, et son rôle également de mixité urbaine (jeunes, vieux, toutes classes sociales se retrouvent en forêt). La forêt doit donc être protégée et bénéficier de soins pour son développement et non sa productivité de matières (coupes rases etc...).

Contribution de Richard DELLA MUSSIA

Organiser une communication par les acteurs du Tourisme

Une communication sous forme de vidéo pourrait accompagner les acteurs du GRAND PARIS.

Vision des atouts : débarquer en valise LVMH, défilé de mode, bijouterie, culture avec ballet tourbillonnant qui débouche sur un diamant dévoilant la brillance par ces multiples facettes éclatantes, formés au cours de son histoire par les différents entités géographiques.

- 1. Sports (autour du Stade de France),
- 2. L'entité de la Brie Boisée par ses Forêts composées par l'Arc Boisée (Sénart, Forêt de la Grange, Forêt Notre Dame, Armainvilliers).
- 3. Gastronomie (Rungis), Scientifique (Saclay)
- 4. de Rambouillet à Versailles (histoire et Grand Siècle),
- 5. Tertiaire (La Défense),

Contribution de Richard DELLA MUSSIA

Organiser une communication par les acteurs du Tourisme

Une communication sous forme de vidéo pourrait accompagner les acteurs du GRAND PARIS.

Vision des atouts : débarquer en valise LVMH, défilé de mode, bijouterie, culture avec ballet tourbillonnant qui débouche sur un diamant dévoilant la brillance par ces multiples facettes éclatantes, formés au cours de son histoire par les différents entités géographiques.

- 1. Sports (autour du Stade de France),
- 2. L'entité de la Brie Boisée par ses Forêts composées par l'Arc Boisée (Sénart, Forêt de la Grange, Forêt Notre Dame, Armainvilliers).
- 3. Gastronomie (Rungis), Scientifique (Saclay)
- 4. de Rambouillet à Versailles (histoire et Grand Siècle),
- 5. Tertiaire (La Défense),